

sonne n'a même la pensée de faire entasser ces rebuts; et dire qu'une grande institution publique se trouve à quelques pas de cet écœurant spectacle! Le terrain adjacent est jonché de paperasses et d'autres guenilles que les vents promènent en toutes directions. La municipalité qui tolère l'existence d'une pareille serre microbienne devrait être à jamais vouée à la géhenne.

La figure 8 représente un autre dégoûtant spectacle d'un autre 'dépotoir' de ville, sur une partie duquel on a poussé l'audace jusqu'à établir un hôpital d'urgence! Nulle pensée de répandre seulement un peu de chaux vive ou même quelques pelletées de terre propre, sur la surface de cet énorme monceau d'ordures. C'est réellement regrettable qu'on n'ait pu condamner l'échevin et certains employés civiques à passer leurs vacances d'été en ce lieu sanitaire (1) et leur faire éprouver une partie au moins des souffrances qu'ils y font endurer aux malades de la ville, pendant des semaines à la fois. Nul ne



Fig. 5.—Ruelle Couverte de Déchets dans une Petite Ville du Canada

aurait nier qu'il y avait aussi, là, encore plus de rats que de gardes-malades et de patients. Soyons certains que le maire, l'officier de santé ou les membres du conseil d'hygiène se sont bien gardés d'être du nombre de ces infortunés qui ont été condamnés à séjourner sur un pareil cloaque.

Chaque chef de maison est responsable de l'entretien de la propreté sur son immeuble; c'est-à-dire qu'il est tenu d'empêcher d'y entasser des déchets domestiques. A la campagne et dans les petites villes et les villages, où l'espace abonde, il est possible de brûler la plus grande partie des rebuts et d'enterrer ce qui est indestructible. Le citadin, resserré dans un étroit espace, ne saurait se débarrasser ainsi de ses déchets. Il est contraint de les entasser dans des barriques, boîtes, ou coffres couverts. Lorsque les autorités municipales ne lui fournissent pas les moyens de s'en débarrasser régulièrement, il est tenu de le faire à ses propres dépens, et souvent avec grande diffi-